



*La revue des Amis du*  
**Cadre noir**




**DOSSIER**

*Équitation  
et science*

N°89 - 2016 - 14€

**Saumur**



*Écho du Cadre noir et vie de l'Association p.61*

## L'entrepôt général d'Asnières ou les beaux haras oubliés du marquis de Voyer (1752-1755)

Parallèlement à la construction de son château à Asnières (1750-1752), Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, marquis de Voyer (1722-1782) (fig.1), avait souhaité là pour ses haras (1752-1755), un vaste ensemble qui se voulait l'expression de son amour pour les chevaux comme le château l'avait été pour les arts. Il l'avait intitulé fièrement «entrepôt général des haras du roi». Il se trouvait au bout de son domaine, au droit de l'actuel pont d'Asnières<sup>1</sup>.

### *Le marquis de Voyer, un directeur des haras du roi exceptionnel (1752-1763)*

Nommé officiellement par un arrêt du conseil du 3 janvier 1752, le marquis exerçait en réalité ses fonctions de directeur des haras du roi depuis avril 1749, date à laquelle Marc-Pierre de Voyer, comte d'Argenson (1696-1764), son père, avait obtenu de Louis XV le rattachement de cette administration au département

de la Guerre. Ce rattachement faisait suite à la disgrâce de Maurepas, l'année précédente, qui, de 1732 à 1748, en avait eu la charge et il devait permettre, selon le comte, «de servir notre cavalerie comme elle devait l'être».

Très vite, Voyer souhaita remédier aux défaillances d'un système qui était dépourvu de fonds et de personnel, qui ne produisait que des chevaux médiocres et qui était considéré jusqu'alors, dit-il, «plutôt comme un objet d'ornement que comme une branche nécessaire et indispensable du commerce». La dispersion des haras constituait, selon lui, «le vice majeur» qui empêchait l'existence «de véritables haras en France».

Devant le manque de considération générale et le faible soutien de l'administration royale, il décida d'engager sa propre fortune. «Ce fut pour remédier à ces inconvénients et à beaucoup d'autres», expose-t-il, «que j'envisageai en 1752 d'établir au bord de la rivière de Seine à quatre ou cinq cent toises au-dessus de ma maison d'anières un entrepôt général pour y rassembler les chevaux destinés à faire les étalons, les assagir et en prendre soin jusqu'à ce qu'ils eussent atteints l'âge prescrit par les ordonnances et surtout par le règlement de 1717 dont les vues sur cet article sont bonnes et sages».

C'est donc en «entrepreneur», suivant l'expression de Nicole de Blomac qui a remis son action à l'honneur, qu'il se lança, à partir de l'entrepôt d'Asnières, dans la production quasi-industrielle d'étalons nécessaires à l'amélioration de la race chevaline française. Il

1. Article complet et références sur le site des Amis du Cadre noir de Saumur, <http://www.amisducadrenoir.fr>.



Le château d'Asnières-sur-seine (1750-1752), état actuel © cl. Ph. Cachau



Fig. 1. - Maurice Quentin de la Tour : Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, marquis de Voyer, 1753. Coll. musée Antoine Lécuyer, Saint-Quentin.

souhaitait répondre, surtout, aux besoins militaires de la monarchie dans une période marquée par la guerre de Succession d'Autriche (1744-1748) – à laquelle Voyer avait participé – et qui ne tarderait pas à s'engager dans celle de Sept Ans (1756-1763). On retrouvait là les préoccupations qui avaient prévalu à la création des haras royaux en 1665 par Colbert.

De 1752 à 1758, près de 80 étalons sortiront de l'entrepôt. L'objet était, on l'aura compris, de les dresser et de les évaluer avant de les disperser dans les haras des différentes généralités. « Pour remplir ces vues, il me fallait », dit Voyer, « un établissement dont je puis tenir l'entrepôt général de tous (sic) les étalons que l'on envoie annuellement dans les provinces ».

Le site d'Asnières devint ainsi le centre d'une vaste constellation d'établissements dont la qualité des étalons devait servir à « réparer » les défauts des juments auxquelles ils seraient accouplés et vice-versa.

Cette idée était en fait déjà en gestation sous ses prédécesseurs Louvois et Brancas. « J'en étais si pénétré », dit le marquis, « que sans trop faire attention aux suites qui pourraient en résulter, je ne crus pas devoir balancer un moment à me jeter personnellement dans cette dépense quelle que supérieure qu'elle fut à mes forces. Le peu d'espoir d'obtenir des fonds pour un objet dont l'utilité ne pouvait être que senti que par moy me fit naître l'idée d'en former un à mes dépens ».

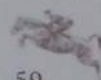
Ainsi, fit-il acheter à se frais, par les meilleurs connaisseurs du royaume, quelque 100 étalons et 40 juments dont il avait besoin pour créer de véritables purs-sangs. De 2 764 recensés dans les haras royaux en 1751, 4 018 le seront à sa démission en 1763. Son but était donc parfaitement atteint. Il le poursuivra, à titre privé cette fois, dans les nouveaux haras de sa terre des Ormes en Poitou.

#### **Des bâtiments magnifiques par un architecte renommé**

De belles écuries ou de beaux haras étaient, assurément, depuis l'exemple de Louis XIV à Versailles et de Monsieur le Duc à Chantilly, la marque d'un prestige certain tout comme une manière avantageuse de flatter le roi.

Le marquis de Voyer, en tant que directeur général des haras, se devait donc de donner le ton, une fois encore. Il fit bâtir ainsi, dit le marquis d'Argenson, son oncle : « des écuries pour deux cents chevaux, un manège pour les monter et les connaître en un mot tous les bâtiments nécessaires à un pareil établissement ». Comme pour le château, les plans et élévations furent confiés à l'architecte du roi, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1711-1778), auteur du château et dont la carrière était alors au pinacle.

Les haras furent établis sur les terrains acquis respectivement, les 26 juin 1750 et 10 février 1751,



de Pierre Simon Mirey, écuyer, conseiller, secrétaire du roi et de François Moreau, conseiller du roi, procureur au Châtelet, dont la maison fut remployée en partie. Si l'on en croit le mémoire du maître serrurier Pierre de Lassus et celui de Voyer au roi en 1764, le chantier avait duré trois ans, de 1752 à 1755, et avait coûté plus de 200 000 livres. L'état des fourrages fournis par le directeur des vivres des Invalides en 1755 atteste que les bâtiments étaient en service dès cette année.

Les haras d'Asnières contenaient ainsi, à titre de comparaison, un nombre de chevaux équivalent à celui de la Petite Écurie de Versailles au début du siècle et presque autant, voire plus, que celles de Chantilly ! Le manège était, quant à lui, impressionnant et digne de Versailles. Mansart de Sagonne considérait en effet ces bâtiments comme « *le plus bel et [le] plus rude ouvrage du monde* » (sic). Sur ce chantier colossal, les ouvriers pouvaient « *à tous momens perdre la vie* », confesse-t-il. En octobre 1752, les deux dernières travées du manège restaient à couvrir.

Fier de celui-ci, l'architecte déclarait qu'il était « trop grand, trop beau » et faisait, dit-il, « l'admiration d'un chacun ». Quant aux écuries, il y avait, ajoute-t-il, « 3 parties de voûtes de faites sur toutes les largeurs » qui avaient « mangé une pierre infinie ».

### État des lieux

Si l'on ne dispose plus, hélas, des plans et élévations établis par l'architecte, l'état des bâtiments nous est connu en revanche par plusieurs documents : les plans du domaine en 1755 et en 1769, et surtout la cession au roi avec plan en 1764. Ces derniers nous livrent davantage de précisions sur les bâtiments (fig.2). On accédait aux haras, dit l'acte, par une entrée à porte cochère, porte qui n'apparaît pas sur le plan de 1755. Elle introduit, indique-t-on, « *dans une grande cour appelée la cour des remises au milieu de laquelle est un travail et autour d'icelle différentes écuries et remises ; au*

*fond de lad.<sup>e</sup> cour et sur une ligne parallèle à l'entrée de cette même cour sont les écuries du haras et ensuite sur la même ligne est le manège qui est de trente toises de long sur 45 pieds de large* », soit 58,5 m x 14,4 m. Le manège d'Asnières était ainsi plus vaste que celui de la Grande Écurie du roi à Versailles (48 m. x 16,60 m.) !

À droite de la cour principale, le contrat mentionne une cour à fumier avec une porte charretière ouvrant vers la Seine et un terrain ensuite, autour des écuries et du manège, servant de promenade pour les chevaux, soit le nouveau manège découvert, l'ancien n'étant pas compris dans la vente. Le tout était clos de murs qui n'étaient pas mitoyens.

Voyer avait offert ainsi à Mansart de Sagonne l'occasion de rivaliser avec les écuries de son maître Jean Aubert à Chantilly et, dans une moindre mesure, avec celles de son aïeul Hardouin-Mansart à Versailles. Il n'avait pas non plus oublié celles projetées par François Mansart à Maisons. La beauté et l'ampleur de l'entrepôt général des haras d'Asnières ne furent pas sans susciter la jalousie des adversaires de Voyer d'Argenson et de certains riverains. Comme le château, l'entrepôt fut ainsi quasiment ignoré par la critique parisienne.

Critiqué en revanche dans sa gestion avant-gardiste des haras du roi, par Mme de Pompadour, rivale des d'Argenson notamment, Voyer démissionna de ses fonctions en décembre 1763 et céda ses haras au roi, un an plus tard, en échange de ceux de Sarralbe en Moselle. Maintenu en activité jusqu'à la suppression de l'administration en 1790, l'entrepôt général d'Asnières disparut au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

**Philippe Cachau**

*chercheur et docteur en histoire de l'art*



PLAN DE L'ENTREPÔT

Canal des Bains et dépendances à Asnières

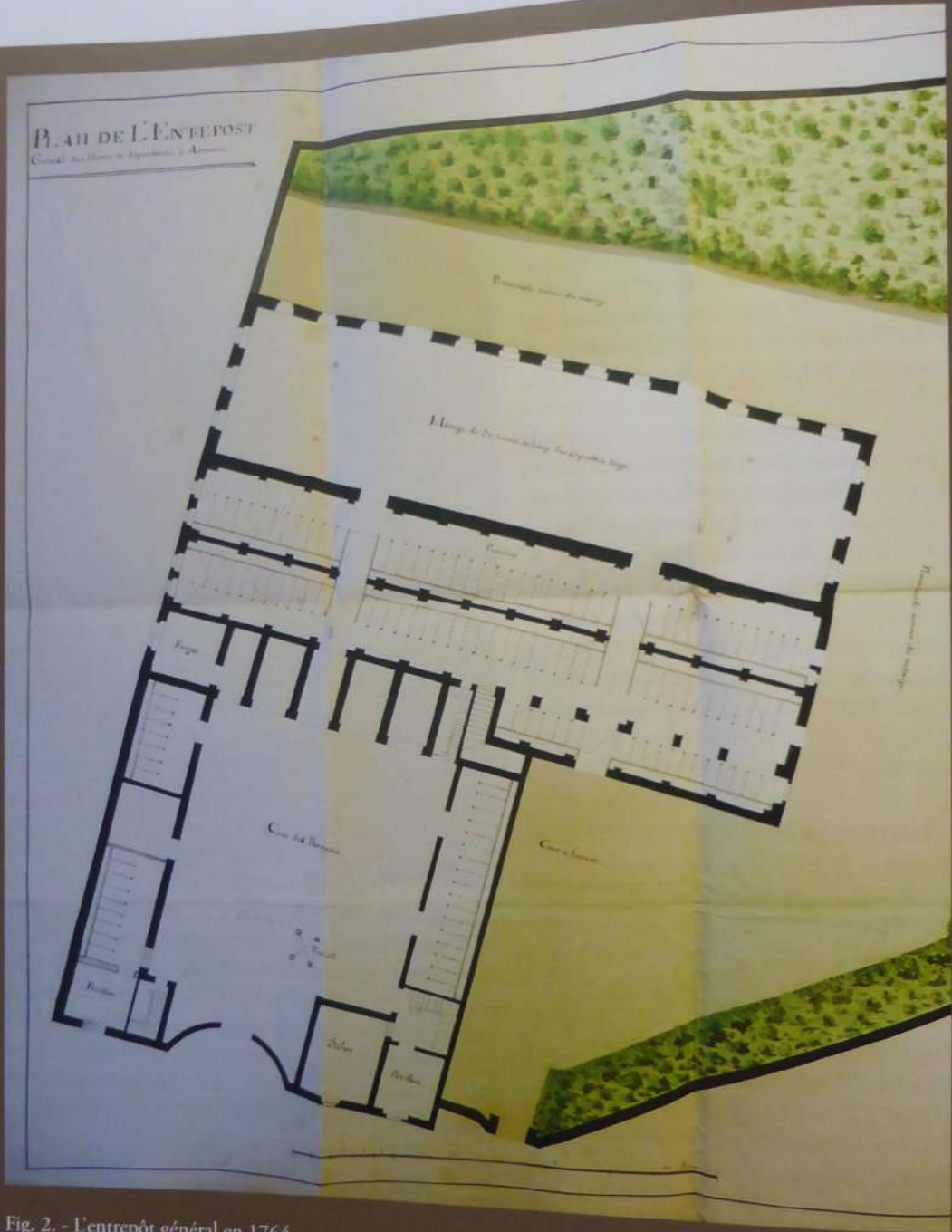


Fig. 2. - L'entrepôt général en 1764  
Coll. Archives nationales, minutier central,  
CXV, 764 ; cl. Ph. Cachau

